

Piloter un drone dans le secteur du média et de la communication

RS6766 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311, 320, 323m
Formacode(s)	31862, 46281, 46354
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2028

Certificateur(s)

TELEPILOTE · SIRET : 80259488700019

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ALMET*PHILIPPE/	43851164400033	Former
CENTRE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE DU DRONE	80040442800024	Former
DIDIER VALLEZ	44247514100051	Former
DRONIZ	88141598800016	Former
FLYING EYE	85049257000039	Former
ILOTDRONES	80924485800019	Former
ISODRONE	85095051000014	Former
LES DRONES LYONNAIS	89435775500012	Former
MATHIEU BRONDEAU	80890769500015	Former
OUIWAY	87927988300018	Former

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6766-piloter-un-drone-dans-le-secteur-du-media-et-de-la-communication/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le domaine dynamique des médias et de la communication, l'usage innovant des drones pour la création de contenu visuel se révèle être un atout majeur. Cette tendance croissante s'inscrit dans un marché des drones civils en pleine expansion, où ces appareils volants offrent des possibilités inédites de prises de vue aériennes, combinant créativité et coûts compétitifs. Pour répondre à cette évolution et renforcer les compétences des professionnels du secteur, la certification "Piloter un Drone dans le Secteur du Média et de la Communication" a été conçue. Elle enrichit le savoir-faire des réalisateurs, producteurs, journalistes, photographes et autres spécialistes en y intégrant l'expertise pratique des drones à usage professionnel.

Cette certification vise à équiper les bénéficiaires des compétences nécessaires pour manier et optimiser l'usage des

drones dans la production de contenus audiovisuels de haute qualité. Elle permet de capturer des angles et perspectives inédits, garantissant des prises de vue aériennes sécurisées, tout en respectant les réglementations en vigueur.

Enfin, cette certification confirme que le bénéficiaire est apte à piloter un drone dans le contexte spécifique des métiers des médias et de la communication, en conformité avec les normes de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Elle souligne la capacité à utiliser les drones non seulement comme un outil technique, mais aussi comme un moyen d'enrichir la narration visuelle, en assurant la sécurité des personnes et des biens.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Réaliser les vérifications techniques et aéronautiques nécessaires et les procédures légales obligatoires afin de préparer un vol mission de prise de vues audiovisuel en respectant les éléments réglementaires d'exploitation d'un drone dans l'espace aérien et en conjuguant ces contraintes avec la demande du commanditaire.
- Préparer le drone et la caméra embarquée dans le but de réaliser une captation audiovisuelle en contrôlant l'état de fonctionnement de l'appareil, en effectuant les réglages logiciels et en définissant précisément la zone de travail.
- Réaliser l'ensemble des captations vidéo de la mission de vol à l'aide du drone en appliquant des contrôles en vol, les réglages et les procédures garantissant la sécurité des biens et des personnes pour recueillir les données conformes prévues au cahier des charges du projet média et de communication
- Télépiloter l'aéronef en conditions techniques anormales afin d'assurer le maintien du contrôle de l'appareil et des conditions de sécurité du vol en gérant les imprévus et les aléas techniques et environnementaux et en réalisant l'ensemble des opérations et des vérifications post-vol réglementaires.
- Extraire les données captées durant le vol en drone, réalisé dans le cadre d'un projet média et/ou communication afin d'exploiter et de livrer l'ensemble des informations récoltées, en les classifiant et en vérifiant la qualité et la conformité des images et/ou des captations vidéo par rapport au cahier des charges.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exploitation des aéronefs sans équipage à bord est couverte par le règlement d'exécution (UE) 2019/947 du 24 mai 2019 concernant les règles et procédures applicables à l'exploitation d'aéronefs sans équipage à bord. Ce règlement est applicable depuis le 31 décembre 2020. Il décrit notamment les exigences associées à cette exploitation autour des thèmes suivants :

- Modalités d'exploitations et aéronefs éligibles à l'exploitation en catégorie spécifique,
- Exigences liées à la formation du télépilote et à ses qualifications,
- Responsabilités de l'exploitant et du télépilote,

En date du 04 décembre 2023, les changements et modifications sont visibles sur
et sur le site de
rubrique « drone »

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Avoir au moins 18 ans.
- Être impliqué professionnellement dans les secteurs des médias, de la communication, ou de l'audiovisuel, et nécessiter l'usage de drones pour la réalisation de contenus visuels innovants.
- Avoir un projet professionnel avec la certification visée.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

- Avoir suivi le parcours de formation de préparant à l'examen "Piloter un Drone dans le Secteur du Média et de la Communication" de 35h (cursus intensif, pour ceux ayant déjà piloté un drone) ou de 70h.
- Avoir un projet professionnel en lien avec la certification visée.
- le candidat devra justifier de l'attestation théorique de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en catégorie OPEN ou SPECIFIC STS-1 et STS-2 et/ou S1 S2 S3 ou toute autre autorisation par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en France et l'AESA pour l'Europe lui permettant d'exercer comme télépilote en drone civile

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Trois personnes sont désignées pour composer les membres du jury :

- Deux évaluateurs externes, disposant d'une expérience du télépilotage en tant que professionnel depuis au moins deux ans pour le compte d'un exploitant ou lui-même exploitant autorisé par le ministère en charge de l'aviation civile.
- Un représentant de l'organisme de formation, n'ayant pas dispensé la formation.

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	4 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2028
Date de dernière délivrance possible	01/04/2029

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.telepilote.org/formation-drone-certifiante-dgac-eligible-au-cpf/nos-certifications-professionnelles/media-communication/attestation-d-aptitude-aux-fonctions-de-telepilote-socle-rapide.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6766/>

Où se former

Formations référencées	106
Organismes	12
Régions couvertes	13
Prix indicatif	1 490 € – 4 780 €
Durée	20 – 105 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	686
Parcours menés à terme	650
Taux d'achèvement	95 %
Période	11/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	751
Montant total engagé	2 165 317 €

Coût moyen par dossier	2 883 €
Durée moyenne	60 h
Période	10/2024 – 09/2026
France compétences	87 %
Reste à charge titulaire	8 %
France Travail	3 %
Entreprise	2 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.